RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'ALBERTVILLE

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
BP 125
73208 ALBERTVILLE CEDEX
Tél : 04.79.32.43.14
Fax : 04.79.37.47.78

SOCIETE DES MONTAGNES DE L'ARC

Sce Juridique
Le Chalet des Villards - ARCS 1800
73700 BOURG ST MAURICE

V/REF :
N/REF : 65 B 56 / 2005-A-1425

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ALBERTVILLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 19/04/2005, SOUS LE NUMERO 2005-A-1425,

P.V. d'assemblée du 01/04/2005

Modification de la composition du conseil d'administration
CONCERNANT LA SOCIETE

LES MONTAGNES DE L'ARC SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES ARCS
Société anonyme
Chalet des Villards
ARC 1800
73700 BOURG ST MAURICE

R.C.S. ALBERTVILLE 076 520 568 (65 B 56)

LE GREFFIER



LES MONTAGNES DE L'ARC
Société d'Aménagement et d'Exploitation des Arcs
Société Anonyme au capital social de 17.756.460 Euros
Siège social : Chalet des Villards - Arc 1800 -
73700 BOURG SAINT MAURICE
R.C.S. : ALBERTVILLE B 076 520 568

PALAIS de JUSTICE
ALBERTVILLE
11 AOUT 2005
Accueil Reçu le

EXTRAIT
DU
PROCÈS-VERBAL DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 1er AVRIL 2005

L'an deux mille cinq
Et le premier avril
A dix heures

Les Administrateurs de la société "LES MONTAGNES DE L'ARC" se sont réunis dans les locaux administratifs de la SELALP, à Macôt, sur convocation du Président.

SONT PRÉSENTS OU REPRESENTES ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE :

- Monsieur Jean-Yves SALLE	Président
- Monsieur Pierre GONTHIER	Administrateur
- La société « SELALP » représentée par Monsieur Bernard CHAPUIS	Administrateur
- la « SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE LA PLAGNE » représentée par Monsieur Bernard CHANCEL	Administrateur

EST ABSENT :

- Monsieur Roger GODINO	Administrateur

Le Représentant du Comité d'Entreprise, bien que dûment convoqué, est absent et excusé

Il en est de même du Cabinet MAZARS et GUERARD , dûment convoqué, qui est absent et excusé.

Assistent également à la séance, sans voix délibérative :
Monsieur Jacques FRANCOIS – Président de CDA-DS
Monsieur Roland DIDIER – Directeur Général de CDA-DS
Anne-Marie SURROZ et Isabelle CHEVALIER – secrétaires de séance

L'ordre du jour est le suivant :

...
4 -Démission de la COMPAGNIE DES ALPES de son poste d'Administrateur - Nomination d'un administrateur par cooptation
...

14

4 – DEMISSION DE LA COMPAGNIE DES ALPES DE SON POSTE D'ADMINISTRATEUR NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION

Le Président rappelle qu'il convient de constater la démission présentée par la COMPAGNIE DES ALPES de son poste d'Administrateur en date du 26 Janvier 2005 et de procéder à son remplacement par cooptation par la nomination de Monsieur Jacques FRANCOIS.

DEUXIEME DECISION

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de la COMPAGNIE DES ALPES de son poste d'Administrateur à compter du 26 janvier 2005 et décide de nommer par cooptation en remplacement et sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale ordinaire :

Monsieur Jacques FRANCOIS
Demeurant 19, Allée de la grande vigne – 38240 MEYLAN .

Pour la durée restant à courir du mandat de la CDA, soit jusqu'à l'approbation des comptes clos au 30 septembre 2008.

Monsieur Jacques FRANCOIS remercie les membres du Conseil de leur confiance en le nommant à ces fonctions qu'il accepte.
Il déclare en outre n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la Loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour Extrait

